

A

VOTRE BON CŒUR, *Messieurs-Dames ...*

Non....Ce n'est pas dans la philosophie du Syndicat,
Sud Santé Sociaux.

L'indépendance et la liberté d'un syndicat passe **obligatoirement** par l'autonomie financière,
donc par les cotisations de ses adhérents.

LES CHEQUES SYNDICAUX ?

Vous les donnez à l'Organisation Syndicale

De votre choix !

Pour notre syndicat Sud, cette masse financière serait beaucoup plus utile à l'embauche ou à
la revalorisation des salaires.

L'ensemble des sections de Sud Santé Sociaux de tous les C.L.C.C font parvenir la somme des
chèques syndicaux à la Fédération Sud Santé-Sociaux Nationale nécessaire pour le juridique et
le soutien aux luttes dans toute la France. **SOLIDARITE oblige...**

C'est en toute liberté et indépendance que

Sud Santé Sociaux vous laisse le choix de les donner au syndicat dont vous vous sentez
le plus proche. (Il y en a 3 au C.O.L)

C'est pourquoi nous ne passons dans aucun des services pour vous les réclamer.

Sud Santé Sociaux, un syndicat que l'on n'achète pas et qui n'est pas à vendre.

Mais qui restera déterminé à se battre pour défendre vos droits.

CHRONOS

Nous basculons de GESTOR à CHONOS si dans la plupart des cas cela se passe bien, il y a tout
de même des situations à problèmes. Alors n'hésitez pas à nous contacter.

SUD s'engage à faire remonter les problèmes et surtout à vous accompagner AFIN que le
report des heures, heures supplémentaires, des jours de Congés payé, RTT, etc.
soient le plus juste possible.(déjà plus de 10 dossiers réglés).